

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MAURIENNE

L'ESSENTIEL

SEPTEMBRE 2016

Une initiative portée
et mise en œuvre par



AUVERGNE – Rhône-Alpes[®]





Saint-Martin-la-Porte. Saint-Jean-de-Maurienne



LYON-TURIN, GRAND CHANTIER, CONTRAT DE TERRITOIRE... 1 MINUTE POUR COMPRENDRE

La nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin est une ligne de chemin de fer mixte (fret et voyageurs) reliant la France et l'Italie sur 270 km. Elle est l'un des maillons-clés du « Corridor méditerranéen » du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) qui s'étendra de la péninsule ibérique jusqu'à la frontière entre la Hongrie et l'Ukraine. La section transfrontalière et son tunnel de 57,5 kilomètres sont financés à 40 % par l'Union européenne, 35 % par l'Italie et 25 % par la France.

Le nouvel opérateur public franco-italien, Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT), est chargé de la réalisation et de la gestion de cette **section transfrontalière**, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse-Bussoleno en Italie.

Longue de 125 kilomètres, la vallée de la Maurienne constitue actuellement le point d'ancrage principal de la future ligne côté français avec notamment la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Pour aider et soutenir la réalisation de cet ouvrage de grande ampleur, un dispositif exceptionnel dédié à la préparation et à l'accompagnement des grands chantiers a été mis en place : la **démarche Grand Chantier**. Décidée en CIADT⁽¹⁾ le 18 décembre 2003, elle vise à préparer l'arrivée des chantiers, accompagner leur déroulement, valoriser les opportunités offertes à cette occasion pour le développement des territoires.

Adossé au CPER⁽²⁾ 2015-2020, le **Contrat de territoire** est signé le 30 septembre 2016 entre l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne. Il vient asseoir la mise en œuvre concrète de la démarche Grand Chantier et organiser le financement des actions. Celles-ci, déjà engagées pour certaines, intéressent tous les élus et acteurs économiques du territoire dans une perspective de coopération et d'échanges permanents.

*Pour que la réussite
du chantier ferroviaire
Lyon-Turin soit aussi celle
de tout un territoire.*

(1) CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

(2) CPER : Contrat de Plan État - Région



LE CONTRAT DE TERRITOIRE MAURIENNE POURQUOI ?

Le Contrat de territoire Maurienne mobilise l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat du Pays de Maurienne et les collectivités locales de la vallée, en lien avec TELT, autour d'une triple opportunité : l'accueil du chantier, l'accompagnement économique du territoire et la perspective d'une desserte européenne améliorée à l'horizon 2029.

UN DÉVELOPPEMENT INITIÉ DE LONGUE DATE

Face à des bouleversements économiques importants depuis plusieurs décennies, la Maurienne fait aujourd'hui valoir ses atouts :

- des activités touristiques de montagne qui progressivement se diversifient (la randonnée, le cyclotourisme...), les capacités des centres de recherche publics et privés, une tradition industrielle encore vive et la qualité de son agriculture de montagne, demeurent des piliers économiques ;

- les savoir-faire industriels et la qualité du secteur rural ont forgé la fierté de ses 45 000 habitants ;
- la vallée reste une grande voie de communication, avec la capacité à se saisir des opportunités générées à travers les échanges économiques et culturels ;
- le patrimoine naturel et architectural réserve encore de belles possibilités de mise en valeur.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MAURIENNE : COMMENT ?

La réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin fait coïncider la dynamique d'un grand chantier européen et les projets d'avenir portés par tout un territoire. Il s'agit plus particulièrement :

- d'engager un programme d'actions concrètes pour **intégrer et accompagner le chantier** en matière de recrutement, formation, hébergement des salariés, et de mobilisation des entreprises de Maurienne et d'Auvergne - Rhône-Alpes ;
- de **préparer dès maintenant l'avenir de la Maurienne** en anticipant la nouvelle dynamique territoriale autour de la ligne Lyon-Turin. Cette ambition passe notamment par le développement de nouvelles filières, la rénovation des centres-bourgs et la mobilité.

Un contrat de
40,7 M€,
répartis entre
les signataires
et les porteurs
de projets.



Chantier Lyon-Turin – chambre de montage du tunnelier

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU GRAND CHANTIER POUR L'AVENIR DE LA MAURIENNE

L'ambition du Contrat de territoire est de faire du chantier Lyon-Turin et du développement de la Maurienne une œuvre commune. Pour réussir à la fois l'intégration actuelle des chantiers et la future phase d'exploitation, ce contrat présente une liste d'actions en faveur du développement économique, de l'amélioration de la qualité de vie et du déploiement des services.

L'ACCUEIL DU CHANTIER, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Inscrit dans le CPER 2015-2020, le Contrat de territoire préconise :

- 20 actions d'accompagnement du chantier
- 11 actions d'accompagnement du territoire

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MAURIENNE : AVEC QUI ?

LES ACTEURS

- l'État
- le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
- le Conseil départemental de la Savoie
- le Syndicat du Pays de Maurienne, les EPCI et les communes

LES ACTEURS ASSOCIÉS

- TELT, opérateur public franco-italien de la section transfrontalière, interlocuteur actif de la démarche Grand Chantier
- les opérateurs publics comme Pôle emploi, l'Anah⁽¹⁾ ou l'OPAC de la Savoie
- les chambres consulaires
- les partenaires du monde économique (entreprises, centres de formation...)

(1) Anah : Agence nationale de l'habitat

ILS AGISSENT AVEC LE TERRITOIRE... POUR LE TERRITOIRE

Le **comité des financeurs** (État, collectivités signataires, TELT) définit les critères de labellisation « Grand Chantier », arrête les priorités annuelles et leur financement et vérifie la tenue des engagements.

Coprésidé par le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le Président du Syndicat du Pays de Maurienne, le **Comité Maurienne Lyon-Turin** suit le projet d'accompagnement sur le territoire.

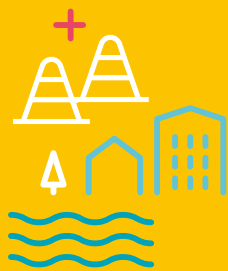
Le **Comité régional et le Comité départemental Savoie sur le Lyon-Turin** peuvent être sollicités en qualité d'instances d'information et de concertation sur le projet ferroviaire et sur la démarche Grand Chantier.



UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR LA DÉMARCHE GRAND CHANTIER

Symbole de nouvelles perspectives et d'enjeux croisés, le nouveau logo de la démarche Grand Chantier marque le passage du stade de projet à celui de réalisations concrètes au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Toutes les opérations liées à la démarche Grand Chantier bénéficieront de cette signature. Les sillons colorés, inspirés d'un réseau de chemin de fer et clin d'œil au logo de TELT, évoquent à la fois la transversalité et la diversité des champs d'action.



20 ACTIONS POUR INTÉGRER LE CHANTIER LYON-TURIN AU TERRITOIRE

Un dialogue permanent avec le maître d'ouvrage TELT, une anticipation des besoins des entreprises prestataires et le soutien actif des élus et des partenaires socio-économiques permettront de donner toute sa part à l'économie et à l'emploi local.

OPTIMISER L'EMPLOI LOCAL

Seuls des cursus de formation professionnelle adaptés et une animation spécifique du service public de l'emploi permettront de répondre aux besoins en personnels qualifiés :

- pendant près de 3 ans, environ 100 personnes sont affectées au tunnelier « FEDERICA » sur le chantier de Saint-Martin-la-Porte qui aura mobilisé à lui seul plus de 450 emplois avec une part importante de recrutement en Maurienne ;
- au plus fort de l'activité des chantiers français de la section transfrontalière, plus de 2000 salariés seront employés sur les différents sites ;
- à terme, la maintenance du tunnel principal pourra nécessiter environ 250 emplois, répartis entre la France et l'Italie.

SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA MAURIENNE

Les outils de l'État, des collectivités et des partenaires socio-économiques (plan PME, relais des agences économiques locales, outils des chambres consulaires, plateforme d'information...) sont mobilisés. Les besoins de sous-traitance inhérents à tout grand chantier et l'allotissement pourront permettre l'obtention par les entreprises locales d'un volume significatif de travaux.

LOGEMENT : RENOUELER LE PARC ET PENSER L'« APRÈS-CHANTIER »

Priorité assumée, le recours au parc vacant existant, privé et public, répondra aux besoins de logement des salariés du chantier. Pour leur assurer de bonnes conditions de séjour, tout en améliorant les services à la population, une attention particulière sera accordée à la rénovation des logements des centres-bourgs. À terme, ces logements pourront répondre à un besoin des habitants ou contribuer à l'hébergement touristique en dehors des stations de montagne.

*Le volet
« accompagnement
du chantier »
représente un
financement de
16,5 M€
sur la période
2015-2020.*



Chantier Lyon-Turin



Saint-Jean-de-Maurienne vue de Bonne Nouvelle

LES OBJECTIFS RETENUS...

Réussir l'accueil du chantier et de ses salariés :

- mobiliser au mieux l'emploi local ;
- agir dans la continuité pour faire face au besoin permanent d'accueil des personnels du chantier ;
- rendre plus accessibles les marchés de travaux aux entreprises locales ;
- satisfaire les besoins d'hébergement des salariés ;
- engager la revitalisation des centres-bourgs.

...LES ACTIONS



Emploi et formation :

- développer un programme cohérent d'orientation, de formation initiale, d'alternance et de formation continue ;
- créer une plateforme emploi-formation dédiée ;
- soutenir la gestion des compétences pour favoriser le maintien des salariés dans les PME locales.



Hébergement :

- remettre sur le marché de nombreux logements vacants meublés ou non du parc privé avec soutien à la réhabilitation pour une centaine d'entre eux ;
- mobiliser les logements appartenant aux collectivités locales ;

- réhabiliter des logements du parc public, notamment à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Fourneaux et Modane ;
- adapter le parc hôtelier et développer l'hôtellerie de plein-air ;
- améliorer la gestion de l'offre.



Appui au tissu économique local :

- apporter une assistance technique et soutenir un dispositif collaboratif d'information permettant aux entreprises de se positionner utilement dans le cadre d'appels d'offres de travaux et de sous-traitance ;
- prévoir l'accueil des entreprises dont l'activité est liée au chantier Lyon-Turin ;
- favoriser la coordination inter-entreprises pour les services à leurs salariés.



Action foncière :

- disposer d'un accompagnement exceptionnel, si nécessaire, pour minimiser les impacts des prélèvements fonciers.



Environnement, animation et communication :

- développer des actions spécifiques comme celle portant sur la valorisation des matériaux issus du chantier ;
- se doter d'outils d'observation de la dynamique des chantiers et de l'évolution du territoire.



11 ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE

C'est à partir des atouts de la Maurienne que le projet d'accompagnement du territoire a été construit. Les piliers de développement reposent notamment sur la diversification économique, l'aménagement des centres-bourgs et la mobilité. Grâce à la démarche Grand Chantier, le Contrat de territoire place les priorités locales et le chantier ferroviaire dans une même boucle vertueuse.

ÉCONOMIE : UN VÉRITABLE POTENTIEL DE DIVERSIFICATION



• **Valoriser la « culture de l'innovation et du sous-terrain » :**

› **Aujourd'hui :** le laboratoire souterrain de Modane (CNRS / CEA), le département des Souffleries de Modane Avrieux (ONERA/ Paris-Saclay) ou le Laboratoire de recherches sur les fabrications en aluminium de Saint-Jean-de-Maurienne sont des acteurs incontournables de la recherche en Maurienne.

› **Demain :** avec l'arrivée du chantier, la Maurienne confortera sa spécificité de territoire d'accueil des grands ouvrages souterrains. Ses entreprises présentent une maîtrise particulière, régulièrement sollicitée en sous-traitance par les grands groupes. Le nombre et les caractéristiques particulières des infrastructures souterraines de la Maurienne (routes, énergie, rail) créent un environnement idéal pour l'implantation d'un pôle spécifique. Pour conforter cette dynamique, la création d'un centre des tunnels permettrait de développer ces atouts en matière de formation et de recherche-développement.

• **Assurer la diversification économique et la transition énergétique :** développer des atouts économiques naturels et entrer dans une nouvelle ère de développement énergétique.

› **Aujourd'hui :** la Maurienne développe son image de « plus grand domaine cyclable du monde ». Les nouveaux usages (vélo à assistance électrique, séjours thématiques) font évoluer ce marché, offrant des opportunités touristiques et industrielles importantes. Parallèlement, l'agriculture est l'un des piliers du développement de la Maurienne. Des coopératives laitières aux circuits courts, l'agriculture de montagne offre de véritables perspectives de diversification et d'adaptation. La valorisation des équipements industriels pourrait devenir un autre atout touristique de la Maurienne.

Enfin, l'hydroélectricité, le solaire et la filière bois-énergie confirment la vocation de la vallée en tant que territoire à énergie positive.

Le volet
« accompagnement
du territoire » représente
un financement
de 24,2 M€ sur la
période 2015-2020.



> **Demain :**

- structuration de la filière cyclisme : itinéraire en fond de vallée, aménagement de parcours, événementiel, petites productions (accessoires et éléments techniques), promotion touristique ;



- soutiens ponctuels à la filière agricole ;
- développement du tourisme industriel intégrant le Lyon-Turin, complément d'une nouvelle offre « toutes saisons » ;



- renforcement des énergies renouvelables et de la filière bois-énergie à travers la démarche « territoire à énergie positive - TEPOS » pour confirmer la vocation de la Maurienne à promouvoir les énergies locales.



• **la mobilité et les réseaux :**

- mise en place d'un nouveau schéma global de desserte multimodale du territoire ;
- généralisation du très haut débit (Réseau d'Initiative Publique (RIP) porté par le Département de la Savoie) ;
- prolongement, sous maîtrise d'ouvrage locale, des actions de rétablissement d'infrastructures concernées par le Lyon-Turin.



• **la préservation de l'environnement :**

- gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation par l'Arc et ses affluents.

UNE MAURIENNE OÙ IL FAIT BON VIVRE

• **Aménagements, mobilité, environnement pour améliorer le cadre de vie :**

> **Perspective :** avec la construction d'une gare internationale sur la nouvelle ligne Lyon-Turin, Saint-Jean-de-Maurienne et son centre historique deviendront plus attractifs. Il pourra en être de même pour Saint-Michel-de-Maurienne, Fourneaux, Modane, ou d'autres collectivités encore, grâce à la réhabilitation des centres-bourgs et le déploiement du très haut débit.

Un schéma global de desserte multimodale pourra émerger dans le cadre du SCoT⁽¹⁾ afin d'optimiser les déplacements quotidiens et les dessertes touristiques de la vallée.

> **Demain, des actions pour :**

• **l'aménagement et la rénovation des centres-bourgs :**

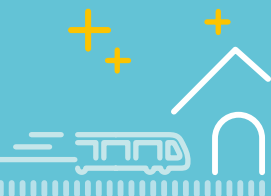
- revitalisation des centres-bourgs de la vallée ;
- construction du pôle multimodal autour de la nouvelle gare de Saint-Jean-de-Maurienne et son lien avec le centre historique ;
- requalification des abords de la Gare de Saint-Avre - La Chambre, et amélioration du pôle d'échanges multimodal de Modane.



Col du Mollard par Albiez-le-Jeune

« En 2016, dans le cadre de la démarche Grand Chantier, Saint-Jean-de-Maurienne, Fourneaux et Modane ont initié un programme de réhabilitation de leurs centres-bourgs pour un montant total de 4,8 M€ ».

(1) Schéma de cohérence territoriale



RÉUSSIR ENSEMBLE

À la fois ambitieux et ancré dans la réalité du territoire, le Contrat de territoire Maurienne repose en grande partie sur l'effet d'entraînement du chantier Lyon-Turin. Sa réussite nécessite l'engagement permanent des partenaires, des collectivités et des élus locaux pour la durée du CPER 2015-2020.

UN FINANCEMENT DE 40,7 M€ DE 2016 À 2020

Le Contrat de territoire étant chiffré, les partenaires mobiliseront les financements entrant dans leur champ de compétence et d'intervention pour accompagner chaque maître d'ouvrage. Toute action fera l'objet d'un montage financier au cas par cas. Il sera traduit dans une convention particulière chaque fois que cela sera nécessaire.

Les actions du Contrat de territoire Maurienne seront financées par :

- l'État et ses opérateurs : **11 M€** ;
- la Région Auvergne Rhône-Alpes : **7,1 M€** ;
- le Département de la Savoie : **7,1 M€** ;
- les collectivités locales de Maurienne : **9,4 M€**.

Et complémentirement sur le volet emploi-formation :

- l'État : **1,5 M€** ;
- la Région Auvergne Rhône-Alpes : **4,6 M€**.

LA MOBILISATION LOCALE

La mobilisation des élus, des collectivités locales et des acteurs socio-économiques, est indispensable à la bonne réalisation des projets structurants figurant au Contrat de territoire :

- par le suivi et le soutien des projets qui relèvent de leur compétence ou sont portés par les différents maîtres d'ouvrage ;
- par la prise en charge d'une partie du financement et la recherche de cofinancements mobilisant d'autres partenaires que les seuls signataires du Contrat de territoire.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

Aux côtés du Syndicat du Pays de Maurienne, fédérateur des collectivités locales et des élus de la vallée, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Savoie s'engagent à :

- poursuivre l'accompagnement des élus locaux en identifiant avec eux les actions prioritaires ;
- porter les projets qui relèvent de leurs compétences respectives ;
- contribuer aux études de faisabilité sur les projets d'accompagnement du territoire ;
- aider aux montages opérationnels des projets ;
- soutenir la réalisation des actions figurant au calendrier de réalisation du CPER 2015-2020.



Vue sur la vallée de la Maurienne – Saint-Jean-de-Maurienne
au premier plan

Crédits photos :
A.GROS, B. PASDELOUP, SFRTF, SPM, TELT
Conception et réalisation
sense · 12080 - Septembre 2016

Pour toute information :
pref-mission-grand-chantier@savoie.gouv.fr



DÉMARCHE
**GRAND
CHANTIER**
LYON-TURIN

Une chance pour le territoire

Une initiative portée
et mise en œuvre par



AUVERGNE – Rhône-Alpes*



en lien avec

